



Règlement de factures suite à un décès.

Par **carrot**, le **03/11/2021** à **15:40**

Bonjour,

Mon père est décédé. Il avait l'usufruit, jusqu'à sa mort, de la villa qu'il avait avec ma belle-mère. C'est moi qui s'occupait de gérer ses papiers administratifs, c'est donc à mon adresse qu'arrivent les factures d'eau, d'électricité, impôts, etc.

Ma belle-mère a désigné 3 héritiers (moi du côté de mon père, une nièce et un neveu de son côté).

J'ai chaque fois fait parvenir les factures en demandant aux 2 autres héritiers de bien vouloir adresser au service concerné leur part.

Mais ils n'ont pas payé la facture d'eau pour la période où mon père est décédé et la compagnie des eaux me met en demeure de régler l'intégralité.

Bien évidemment les relations entre héritiers étant plus que tendues, que dois-je faire ayant déjà fait parvenir ma participation.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **04/11/2021** à **07:32**

[quote]

Mon père est décédé et avait l'usufruit jusqu'à sa mort de la villa qu'il avait avec ma belle-mère

[/quote]

Bonjour,

Qui étaient les nus-propriétaires qui sont depuis devenus pleins-propriétaires ?